



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L' AISNE

Le Préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 22 janvier 2007,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La commune de **LAVERSINE** fait partie du plan de prévention des risques d'inondations et de coulées de boue entre Laversine et Chézy-en-Orxois approuvé le 28 janvier 2008 pour le secteur de la Vallée du Ru du Retz. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 28 janvier 2008 pour le secteur de la Vallée du Ru du Retz
- le porter à connaissance du 26 février 2008

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2 :

L'arrêté du 22 janvier 2007 est abrogé.

Article 3 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Soissons, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- 3 MARS 2008

Fait à LAON, le
Le Préfet de l'Aisne

Stéphane FRATACCI

LAVERSINE

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	07/05/2000	07/05/2000	21/07/2000	01/08/2000
- inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	27/12/2001	18/01/2002



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

Commune de LAVERSINE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 3 mars 2008

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui non

approuvé partiellement date 28 janvier 2008 aléa Inondation
Coulées de boue

Les documents de référence sont :

- DDRM

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE